

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N° 2 AU MARCHE DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE DIVERS BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS SPORTIFS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 5 SURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE

DÉCISION N° AU-18-287 EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-029 en date du 26 janvier 2017 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics – lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (marché notifié le 31/01/2017) ;

VU la décision n°AU-18-161 en date du 5 juin 2018 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics - lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (notifié le 17/06/2018);

VU la décision n° AU-18-256 en date du 14 août 2018 de signer avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, l'avenant n°2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics – lot 5 – Surveillance des espaces publics sur le territoire communal ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 11/09/2018 ;

CONSIDÉRANT le vice de procédure affectant la décision n°AU-18-256 en date du 14 août 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'augmentation du montant maximum annuel, afin de permettre l'extension horaire de prestations de surveillance des espaces publics.

DÉCIDE

D'ABROGER la décision n° AU-18-256 en date du 14 août 2018.

DE SIGNER l'avenant n°2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics – lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal, avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, représentée par Madame LE CASTEL Ghislaine, Présidente, sise 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180921-lmc1H5606H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/09/2018

Date de Publication: 21/09/2018

Le présent avenant s'élève à $5\,000 \in TTC$ (cinq mille euros toutes taxes comprises), soit une variation de 10% par rapport au montant maximum annuel initial du marché de $50\,000 \in TTC$ ($41\,666,67 \in HT$).

Le nouveau montant maximum annuel du marché s'élève à 55 000 \in TTC (45 833,33 \in HT).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondant.

Pour extrait conforme, l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180921-lmc1H5606H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/09/2018

Date de Publication : 21/09/2018